





Sous le Haut Patronage de S.E le Président de la République Mohamed El Moncef El Marzouki

Séminaire

Vers la réforme du système de contrôle administratif et financier en Tunisie et le renforcement de son efficacité dans la lutte contre la corruption

Hôtel Africa, Tunis, 11 juin 2013

Programme

CADRE GENERAL

Sous le Haut Patronage de S.E le Président de la République Tunisienne, le Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier organise un séminaire à Tunis sur la réforme du système de contrôle administratif et financier tunisien et le renforcement de son efficacité dans la lutte contre la corruption le 11 juin 2013 avec le soutien du Projet Régional du PNUD pour l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes (UNDP-ACIAC). Ce séminaire vise à permettre aux parties prenantes de dresser un portrait clair des forces et faiblesses du système tunisien actuel de contrôle administratif et financier et échanger les expériences et expertises connexes pouvant aider à activer ce système et renforcer son efficacité dans la lutte contre la corruption. Le séminaire se place dans le cadre des efforts déployés pour l'élaboration de stratégies de réformes nationales, y compris la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Les participants à ce séminaire sont des représentants de haut niveau des ministères et instances gouvernementales reliées en Tunisie, ainsi que des experts nationaux, régionaux et internationaux et des représentants des organisations concernées.

I. CONTEXTE

- 1. Le système de contrôle administratif et financier tunisien a-postériori comprend actuellement trois corps, ayant des compétences horizontales semblables, qui s'étendent à tout le secteur public ainsi qu'aux entités bénéficiaires de subventions publiques, Ces corps sont respectivement:
 - Le Contrôle Général des Services Publics, dépendant du premier ministère;
 - Le Contrôle Général des Finances, relevant du ministère des finances;
 - Le Contrôle Général du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières qui dépend du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.
- 2. En outre, il existe d'autres organismes qui assurent la fonction de contrôle, tels que les inspections ministérielles qui disposent d'une compétence verticale limitée au ministère dont elles dépendent, et la Cour des Comptes qui exerce, principalement, des attributions juridictionnelles. Quant au suivi des rapports de contrôle élaborés par les corps généraux précités, la Cour des Comptes et les inspections ministérielles, il est assuré depuis 1993 par le Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier qui est un établissement public administratif, rattaché à la présidence de la république. Par ailleurs, il n'existe dans le système actuel, aucune structure indépendante chargée de l'évaluation de l'exécution des programmes et politiques publiques.
- 3. Bien que disposant d'attributions horizontales, couvrant tous les ministères et toutes les structures chargées de la gestion des deniers publics, les corps généraux de contrôle sont soumis actuellement au pouvoir hiérarchique des ministres dont ils dépendent et ne peuvent agir qu' en vertu d'un ordre de mission émis par ces derniers, ce qui les soumet à l'autorité du pouvoir exécutif, qu'ils sont censés contrôler. Cette situation a limité l'efficacité et les domaines d'interventions des corps, tout en générant une restriction du nombre des missions de contrôle et un retard dans l'élaboration des rapports, comme le montre les éléments suivants:
 - Lenteur dans l'accomplissement des missions ;
 - Absence de critères objectifs dans le choix des entités à contrôler ;

- Absence de contrôle des départements de souveraineté, tels que la présidence de la république, le premier ministère ou les ministères de l'intérieur, de la défense et de la justice ;
- Manque d'optimisation dans l'utilisation des moyens humains et matériels disponibles ;
- Incapacité à observer les normes internationales en matière de contrôle et d'évaluation ;
- Absence de manuels de procédures actualisés ;
- Marginalisation de la fonction d'évaluation.

Quant au Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier, il souffre des mêmes insuffisances et notamment des limites de ses pouvoirs et d'un manque de ressources humaines mises à sa disposition.

- 4. La révolution tunisienne du 14 janvier 2011, mouvement populaire pour la liberté et la dignité, est également un soulèvement contre les malversations, la dilapidation des deniers publics et la corruption. La réalisation de ses objectifs implique la nécessité de repenser le système de contrôle et de suivi, de façon à répondre aux exigences d'une société qui se veut démocratique et en parfaite harmonie avec les impératifs de la bonne gouvernance. Dans ce contexte, et afin de pallier aux insuffisances relevées, il faudrait réformer les fonctions de contrôle et de suivi, et ce en assurant l'indépendance de l'instance compétente vis à vis du pouvoir exécutif et en adaptant son mode de fonctionnement aux principes de la bonne gouvernance. Un certain nombre de recommandations peuvent être proposées dans ce cadre, notamment :
 - Transformer le statut juridique du Haut Comité, d'un établissement public à caractère administratif soumis à la tutelle de la présidence de la république, à une autorité publique indépendante chargée du contrôle, de l'évaluation et du suivi, dénommée « Conseil National du Contrôle et de l'évaluation ». Cela va lui permettre d'exercer ses fonctions en toute indépendance et avec une efficacité qui correspond aux principes de la révolution;
 - Unir les trois corps de contrôle général et les affranchir de l'autorité hiérarchique des ministres, en les rattachant au Conseil précité. Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de réorganisation et de rationalisation de la gestion publique et qui répond au souci de confier à cette nouvelle institution un rôle qui dépasse la sphère du contrôle « classique »;
 - Accorder au Conseil National du Contrôle et de l'évaluation des attributions élargies, qui s'étendent à l'évaluation de l'exécution des programmes et politiques publiques ;
 - Consolider davantage la collégialité dans la prise de décisions relatives aux missions de contrôle, d'évaluation et de suivi et mettre en place des plans d'actions sur la base de critères objectifs garantissant une meilleure rotation des opérations de contrôle et évitant les interventions simultanées;
 - Permettre au Conseil de transmettre certains faits ou agissements constatés dans les dossiers, au ministère public pour déclencher les poursuites pénales, ainsi que la saisine de la cour de discipline financière pour les fautes de gestion constatées dans les rapports de contrôle;
 - Garantir l'indépendance et la neutralité des membres du Conseil National du Contrôle et de l'évaluation, vis-à-vis des partis politiques ;
 - Rationaliser la gestion des ressources humaines et des moyens matériels disponibles au sein des diverses structures de contrôle et de suivi.

- Assurer une formation adéquate aux membres du Conseil et renforcer leurs capacités.
- Publier annuellement un rapport d'activité, permettant à la société civile et à l'opinion publique de s'informer sur le niveau d'engagement de l'administration publique envers les principes de bonne gouvernance.

II. AGENDA

8.30 – 9.00	Inscription	
9.00 - 09.30	Session d'ouverture	

• Introduction au séminaire

M. Ghazi JERIBI, Président du Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier

Discours d'ouverture

S.E M. Mohamed EL MONCEF EL MARZOUKI, Président de la République

09.30 – 10.00	Pause
10.00 – 11.15	Première Session L'état des lieux du système de contrôle administratif et financier de la Tunisie et les défis propres à son activation
	Objectifs: présenter et discuter l'état des lieux actuel du système en question afin d'en dresser un portrait clair et d'identifier les principaux défis et opportunités de réforme qui y sont reliées.

Modérateur

M. Ghazi JERIBI, Président du Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier

• L'état des lieux du système de contrôle dans le secteur public : entre dispersion et unité

M. Khaled LADHARI, Président du Comité du Contrôle Général des Services Publics

• L'indépendance des corps de contrôle en tant que garantie de l'efficacité des efforts de lutte contre la corruption

M. Abdelhamid THABET, Juge financier, chargé de mission, Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier

11.15 – 12.30 Seconde Session

Leçons apprises des expériences comparatives dans l'activation du rôle du contrôle administratif et financier dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

Objectifs: permettre aux participants de discuter des principales leçons apprises de l'expérience internationale relatives à la réforme des systèmes de contrôle administratif et financier afin d'activer leur rôle dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite et discuter des opportunités de lancement d'initiatives innovatrices reliées y compris la réforme du rôle de l'audit interne et le renforcement de la relation entre les institutions d'audit et les autres parties prenantes, et particulièrement la société civile.

Modérateur

M. Ahmed OUERFELLI, Conseiller Juridique du Président de la République

 Le rôle du contrôle administratif et financier dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

Dr. Stuart GILMAN, Partenaire Principal, Groupe de l'Intégrité Globale

La relation entre les institutions d'audit et la société civile

M. Francesco CHECCHI, Spécialiste sur l'anti-corruption, Centre Régional de Bratislava du PNUD

• Perspectives sur la réforme de la fonction d'audit interne

Mme. Rania UWAYDAH MARDINI, Experte régionale et instructrice, Olayan School of Business, Université Américaine de Beyrouth

12.30 - 12.45 Pause

12.45 – 13.30 Session de Clôture

Conclusions du séminaire

M. Arkan EL SEBLANI, Directeur du Projet Régional du PNUD pour l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes (UNDP-ACIAC)

Remarques de clôture

M. Ahmed OUERFELLI, Conseiller Juridique du Président de la République

M. Ghazi JERIBI, Président du Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier

13.30 Déjeuner
